

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Fourniture de consommables informatiques et de matériels de sauvegarde de données - Autorisation.

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Moyens Généraux est chargée de l'approvisionnement des services de la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de fourniture de consommables informatiques et de matériels de sauvegarde de données.

Le marché actuel arrivant à échéance en juin 2011, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle mise en concurrence.

La Communauté Urbaine de Bordeaux lance un appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics. L'étendue et le rythme des achats ne pouvant être déterminés avec précision, le marché sera à bons de commande avec montant minimum et maximum, en application des dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics. Ce marché comportera deux lots faisant l'objet de marchés séparés et intégrera, pour le lot 1, le recyclage des fournitures, dans le souci de la protection de l'environnement et conformément à la politique d'achat adoptée par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le marché sera conclu pour une durée initiale de 1 an, reconductible par période successive de 1 an, dans la limite de 3 reconductions.

Le montant total des commandes pour la période annuelle est compris entre un minimum et un maximum définis comme suit :

Descriptif des lots	Montant HT (1 ^{ère} année)	Montant HT par an (3 années suivantes)	Montant des lots sur la durée totale
Lot 1 : Consommables informatiques	Mini : 50 000 € Maxi : 120 000 €	Mini : 30 000 € Maxi : 90 000 €	Mini : 140 000 € Maxi : 390 000 €
Lot 2 : Matériels de sauvegarde	Mini : 20 000 € Maxi : 50 000 €	Identiques à la 1 ^{ère} année	Mini : 80 000 € Maxi : 200 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	Mini : 70 000 € Maxi : 170 000 €	Mini : 50 000 € Maxi : 140 000 €	Mini : 220 000 € Maxi : 590 000 €

Le montant du besoin à satisfaire est estimé à 590 000 €HT (maximum) pour la durée totale, à savoir la période initiale augmentée de 3 périodes de reconduction autorisées par le Code des marchés publics.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 590 000,00 € HT sur 4 ans, reconductions comprises. Le besoin maximum annuel est évalué à 170 000 €HT, la première année puis 140 000,00 €HT les années suivantes. Les montant minimum et maximum du lot 1 (consommables informatiques) sont plus élevés la première année pour la raison suivante :

* le parc d'imprimantes de la Communauté Urbaine évolue régulièrement vers une mutualisation du matériel. Le nombre d'imprimantes diminue donc d'année en année. Pour l'année 2011, certaines imprimantes sont à intégrer dans notre recensement alors que ces machines ne seront plus dans notre parc à compter d'avril 2012.

- approuver le projet de dossier de consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction centrale des achats et marchés – 6^{ème} étage,

- autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Qu'il est nécessaire de lancer un marché de fourniture de consommables informatiques et de matériel de sauvegarde de données sous la forme d'un appel d'offres ouvert

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet :

au budget principal aux exercices 2011 à 2015, sur les imputations suivantes :

- Chapitre 011, article 6064, fonction 0200, CRB AA40

au budget annexe du Tramway aux exercices 2011 à 2015, sur l' imputation suivante :

- Chapitre 011, article 6064, fonction 0002, CRB H340

au budget annexe de la DOE aux exercices 2011 à 2015, sur l' imputation suivante :

- Chapitre 011, article 6064, fonction 0002, CRB O300

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : ?

M. MICHÈLE ISTE